

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 27 (1894)

Artikel: Un traité de Schleiermacher
Autor: Tissot, D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN TRAITÉ DE SCHLEIERMACHER ¹

PAR

D. TISSOT

Le problème de la volonté suprême élucidé,

examinons deux objections qu'on adresse, d'ordinaire, à la prédestination :

a) *Cette doctrine doit, logiquement, s'appliquer à la chute, car si la réprobation vient de Dieu, le motif en est le péché, et le péché découle de la faute d'Adam ;*

b) *cette doctrine partage l'humanité en catégories fixées d'une manière arbitraire, puisque les uns sont sauvés, les autres, perdus, sans plus ample explication.* Reprenons.

a) Calvin a rencontré le premier argument et nous avons dit comment il y répond. En général, nous sommes d'accord avec lui ; seulement, quant à la chute d'Adam, nous ne l'isolons pas et nous pensons qu'elle n'a été ce qu'elle a été qu'en vertu de ses relations avec la rédemption ; quant à l'état d'Adam, nous ne nous représentons pas qu'il renfermât, avant le péché, tout ce qui pouvait mener à la vie éternelle : « Adam pouvoit demeurer debout s'il eust voulu, dit Calvin (*Inst. chrét.* I, XV, 8), veu qu'il n'est trébuché que de sa volonté propre : mais pource que sa volonté estoit ployable au bien et au mal, et que la *constance de persévérer* ne lui estoit pas donnée, voilà pour-

¹ Voir le premier article dans la livraison de septembre, p. 453 sq.

quoy il est si tost et si légèrement tombé. » Qu'il n'eût pas la constance de persévérer ou qu'il n'eût pas l'impeccabilité, quelle différence y aurait-il ?

Aussi bien, préférons-nous placer, au point de départ, non un exemplaire parfait, détérioré ensuite, mais un exemplaire imparfait, complété ensuite.

Notre nature n'était pas achevée en Adam ; elle ne l'a été qu'en Jésus, le premier de la seconde création. C'est en lui qu'il faut contempler la perfection ; ce n'est pas dans l'homme le plus ancien, où nous ne la trouvons que par des hypothèses. Cette manière de voir lève beaucoup de difficultés. Sans doute, une créature incapable de pécher eût été d'ordre supérieur, mais « de plaider précisément contre Dieu, dit Calvin, et le contreroller, comme s'il eust été tenu de douer l'homme de telle vertu, cela est plus que desraisonnable, veu qu'il pouvoit lui donner tant peu qu'il y eust place. » (*Inst. chrét.* I, XV, 8). A quoi Augustin ajoute que nous avons appris, par la nature d'Adam mieux que par un autre moyen, et la puissance de la liberté et la puissance de la grâce. Nous comprenons alors que l'espèce, organisée d'une manière assez analogue à l'ensemble des choses créées, ait été prédestinée, sans recourir à de vaines distinctions.

b) La seconde critique formule un reproche contre lequel personne n'a protesté plus que Calvin¹. Il faut l'entendre écarter la volonté *absolue*, c'est-à-dire arbitraire, et défendre la providence, qui ne fait que ce qui est « bon et droit ». Il n'a qu'un but : mettre en évidence que Dieu ne se dirige jamais d'après les mérites de l'individu. Et c'est bien ce que le luthéranisme suppose : si le salut vient de la foi, si la foi vient de Dieu seul, si elle est offerte par la prédication, qui n'arrive pas aux oreilles de tous ou n'y arrive qu'en des circonstances qui ne sont point également favorables, il ne reste, pour raison dernière, que le choix de l'Etre souverain, selon la thèse réformée.

¹ Voir en particulier *Inst. chrét.* I, XVII, 2.

Le monde n'aurait pas été complet sans l'espèce humaine. Qui le conteste ? Dès lors, on ne saurait soutenir que Dieu l'ait créée arbitrairement, bien qu'il ait prévu le péché et la chute, car cette partie de la destinée rentre dans l'ensemble fixé par l'acte premier. Demander qu'il en eût été autrement, serait demander que l'Eternel nous eût élevés à la vie des anges ou rabaissés à celle des animaux. Soulever de telles questions c'est se jouer du problème, car il n'est posé que *dans le fait*, et le fait, c'est la nature humaine.

Ajoutez que l'individu n'étant point isolé, mais partie constitutive de l'humanité, le tout devait renfermer des éléments divers : ici, de plus susceptibles du bien ; là, de moins susceptibles, afin que la variété produisît le développement indispensable à l'espèce. Si l'on nous a suivi jusqu'à ce moment, le débat est simplifié. Il ne reste guère à tenir compte que d'une remarque : vous n'avez pas expliqué pourquoi Dieu a choisi précisément mon prochain, pour le doter de certains avantages, et moi, pour l'en priver. Eh ! répondrons-nous, mettez le prochain à la place de moi ; moi à la place du prochain, gagnerez-vous quelque chose ? Que voudriez-vous ? que tous fussent égaux et que la moralité, — l'expérience le prouve, — restât cependant différente. C'est alors qu'il faudrait recourir, pour expliquer ce phénomène, ou à un arbitraire divin encore plus incompréhensible que le précédent, ou à une liberté de la créature incompatible avec sa condition. Non, chacun est ce qu'il est, sous peine de ne pas être, et si Dieu l'a fait tel, ce n'est pas un caprice. Cela est vrai, dira-t-on ; néanmoins, le point de vue que vous critiquez rend mieux compte, à tout prendre, des difficultés que l'opinion ordinaire : d'après cette dernière, l'égalité des hommes est accidentelle, provenant de la chute, dont ils sont tous également les victimes et, malgré ce malheur commun, le Tout-Puissant établit, entre eux, l'inégalité, en donnant la foi à l'un, en la refusant à l'autre. Cette observation porte sur le centre du dogme et atteint autant le luthéranisme que le calvinisme. Les deux confessions y sont intéressées. Examinons-la.

Luther et Calvin affirment qu'on ne saurait, dans l'état actuel

de péché, ni connaître, ni aimer Dieu de son propre mouvement, et que si l'on conserve une volonté libre, à d'autres égards, elle ne l'est pas, à cet égard. Cette thèse sous-entend que le pécheur n'est plus une personne en religion, quoiqu'il le soit encore, en d'autres domaines. Sera-t-on surpris de cette pensée? Mais qu'est-ce qui accuse la personne, sinon la volonté? la volonté, sinon la liberté? La pierre et la plante vivent de la vie de la terre; l'animal subit sa nature ou la nature; la personne apparaît quand l'être tire, de son propre fonds, son développement, et s'étend aussi loin que sa volonté fait usage de sa liberté. Répéter, comme on le fait, que le pécheur est mort spirituellement, c'est avouer qu'il ne se sent pas en communion avec Dieu et que, s'il éprouve de la piété, elle est, en quelque sorte, imprimée en lui par des causes extérieures. C'est l'enseignement de la Confession d'Augsbourg, quand elle soutient que l'homme, sans l'Esprit, n'est pas libre dans les choses de l'Esprit. C'est du mysticisme, dira-t-on. La doctrine se justifie, au contraire, par le témoignage du bon sens. Qu'appelle-t-on une *personne morale*, si ce n'est un phénomène analogue? Elle n'est formée que par le sacrifice d'une partie des individualités qui s'en réclament, chacune conservant, en dehors, sa valeur. Et l'enfant est-il une personne, dans toutes les sphères? et le serf? Ce dernier peut l'être, au sens le plus vrai, dans l'ordre religieux, tandis qu'il ne le devient, dans l'ordre civil, que par l'affranchissement. De même, le pécheur, homme ébauché ou achevé, n'importe, dans les autres cercles de l'existence, modifié déjà dans celui du christianisme par des influences diverses, n'arrive réellement à l'être que si la foi, œuvre de la grâce, l'amène à Christ, « fontaine de vie, » selon le mot de Calvin. La nouvelle créature s'éveille alors; sa carrière a commencé. Jusqu'à cette heure, l'homme appartenait à la *massa perditionis*, c'est-à-dire à ce monde obscur que la lumière d'en haut n'a pas éclairé, ou à la *multitude réprouvée*, c'est-à-dire à cette foule que l'Esprit n'a pas visitée, mais qu'il visite sans cesse, en évoquant, de jour en jour, des âmes qui se joignent aux phalanges des croyants. En présence se rangent les élus qui ont passé par la naissance chrétienne et ne peuvent

l'oublier, car si une personne n'abdique pas, une personne religieuse ne saurait disparaître quand elle a été créée. Dira-t-on que Dieu distribue arbitrairement la vie spirituelle, en l'éveillant, ici et là, du sein de l'humanité ? Mais il en est comme dans l'existence matérielle, où des germes se perdent sans avoir été fécondés, et d'autres périssent, à peine éclos. L'analogie fait comprendre qu'il ne saurait y avoir un décret divin concernant chaque individu et le vouant au salut ou à la condamnation ; non, il n'y a, dans cet ordre, comme dans l'univers, qu'un décret de la toute-puissance, qui embrasse tout et fixe l'ordre selon lequel chaque élément arrive à l'existence. C'est la magistrale pensée de Calvin, répondant à chaque objection : « La volonté ou la justice de Dieu a prononcé. » Et l'on a accusé cet argument de proclamer le règne de l'arbitraire ! C'était en méconnaître le sens et employer la méthode scolastique qui détache les questions de la question et, à force de séparer les éléments d'un problème, le rend insoluble. Elle n'a que trop régné : il est temps que la théologie s'en débarrasse. Mais voyez plutôt : quand on demande, par exemple, si celui qui est prédestiné au salut, le reste toujours, quelle que soit sa conduite, on oublie que la foi et ses effets sont compris dans la prédestination. Impossible de la supposer sans eux. L'individu dont il s'agit tombera, dès lors, très bas ; mais la force qui demeure en lui, n'est-elle pas susceptible de le relever ? Les deux confessions l'affirment : elles sont d'accord sur le principe et ne diffèrent que sur le mode. Autre exemple : un homme, ajoute-t-on inversement, continue-t-il à être prédestiné à la mort, malgré la pratique de la vertu ? L'orthodoxie réplique unanimement : la foi sauve, non les œuvres¹ ; supposer une prédestination qui perde un croyant, c'est une hypothèse qui se réfute de soi ; supposer que la moralité engendre un disciple du Seigneur, c'est ignorer la méthode par laquelle le chrétien se forme. Il n'est pas besoin de prolonger. On l'aperçoit suffisamment : ces critiques, et d'autres, se dissipent

¹ Chercher si quelqu'un sera sauvé, sans que Dieu l'y ait prédestiné, c'est chercher si quelqu'un sera sauvé, sans que Dieu ait préparé les circonstances qui préparent le salut.

dès qu'on entre dans le point de vue du dogme attaqué. En veut-on une dernière et frappante preuve ?

Reinhard reproche, dans sa Dogmatique (§ 120), à la prédestination, d'offenser la majesté de Dieu, car le principe de ses actes n'est plus la raison, mais sa volonté (*stat pro ratione voluntas*). Adressée à l'homme, la remarque serait juste, parce qu'il a une nature et que son devoir est de la respecter : elle le domine de ses lois et il ne s'en écarte qu'à son détriment ; mais adressée à Dieu, que signifie-t-elle ? L'abîme de son être est la source de tout. Le raisonnement qui distingue, en lui, une *ratio* et une *voluntas*, des conditions et la manière dont il en tient compte, en un mot, un décret et un état, ce raisonnement s'écroule sur sa base. Il oublie que la volonté créatrice n'est point une volonté créée.

Retournons à K. G. Bretschneider.

Nous avons examiné ses principales observations ; il en est deux, pourtant, qui méritent encore d'arrêter l'attention.

1^o Calvin devrait, écrit-il, conclure que Dieu est l'auteur du péché, puisque la chute n'est pas arrivée sans la prédestination. La conséquence est logique. Autant nous sommes convaincu que le réformateur a réussi à mettre en pleine lumière la puissance du Tout-Puissant et, dans l'ombre, le manichéisme, autant nous avouons qu'il n'est pas aussi heureux à l'égard de cette nouvelle difficulté. Seulement, le luthéranisme ne l'est pas davantage, car si Dieu a, selon lui, voulu la liberté et *prévu* qu'il en sortirait le mal, comment n'y est-il pour rien ? Augustin et Calvin ne veulent, à aucun prix, que l'Eternel soit l'auteur du mal : ils le rejettent sur Satan ou sur l'homme, « jusques à ce qu'en se perdant et ruinant, il a corrompu tous ses biens. » (*Inst. chrét.*, I, XV, 8.) La réponse ne suffit pas. On pense en trouver une en revenant à la liberté, dernière explication du problème du mal ; mais la liberté étant l'effet d'une cause, les effets doivent remonter à la cause. Il est certain que si Dieu eût décidé que le péché n'apparût pas, le monde eût été organisé dans ce but ; si, au contraire, il a déposé, dans l'univers, une force, la liberté, d'où il a connu que le mal s'échapperait, il a organisé les choses en vue de cette

éventualité; donc, il n'est pas possible de prétendre qu'il n'a pas voulu que le mal existât. Répétera-t-on qu'il l'a seulement permis? Pauvre distinction, qui n'a de sens que pour nous, êtres finis, mais n'en a point pour l'Etre infini. Eh bien, s'écrie-t-on, il valait encore mieux une liberté dont on abuserait, que l'absence de liberté. En ce cas, on se fait un dieu, qui, de deux maux, a choisi le moindre. Est-ce le Tout-Puissant? Sur cette voie, on ne rencontrera pas de solution. Il faut prendre une autre voie. Laquelle? Maintenez deux assertions: le Créateur n'est pas l'auteur du péché; la réalité seule émane du Créateur. Vous ne les conciliez qu'en prouvant que, pour Lui, le péché n'existe pas. Mais cette thèse, comment l'établir? On pourrait, je suppose, montrer que le péché tient à la sensibilité, qui se rapporte sans difficulté à Dieu, puisqu'elle n'est ni mauvaise en soi, ni le contraire du bien. On pourrait encore partir de cet enseignement de l'Ecriture: sans la loi, il n'y a pas de péché (Rom. IV, 15; V, 13; VII, 8). Dès lors, la différence entre permission et prédestination tomberait de soi, et la question de la prédestination au mal ne se poserait plus.

2^o K.-G. Bretschneider reproche, à la doctrine calviniste, d'interdire toute recherche à l'égard du décret suprême et d'enfermer ainsi l'intelligence dans une prison. On nous dispensera de revenir au luthéranisme, car nous avons assez démontré qu'il conduit, avec plus d'inconséquence, à la même conséquence que le calvinisme. Demandons tout de suite: le dogme réformé écarté, la raison pénètre-t-elle mieux le mystère? Il ne le paraît pas, qu'elle interroge l'histoire ou la nature. Vous cherchez pourquoi Dieu a donné telle grâce à l'un et l'a refusée à l'autre, cherchez donc pourquoi il a fait naître celui-ci dans cette contrée et celui-là, ailleurs; pourquoi il a placé, au nord, des montagnes; au sud, des déserts, et que sais-je? Questions oiseuses, également insolubles. On se rejette sur les causes efficientes, en ne prenant pas garde, que c'est différer la réponse, car ces causes, pour réelles qu'elles soient, ont été constituées par le Maître souverain, de manière à laisser échapper ce qu'elles produisent.

Prenons instruction de l'analogie : ce qui nous est caché dans l'ordre naturel, l'est dans l'ordre spirituel. Au lieu de répéter de stériles *pourquoi* et de stériles *parce que*, il vaut mieux observer comment la sagesse d'en haut fait, du cœur le plus endurci, un enfant de Jésus, tandis que l'homme le plus honnête ne trouve point la paix. Cette étude devient féconde à mesure qu'on entre dans le détail. Veut-on s'en tenir au général ? On aboutit à l'optimisme ou au principe du meilleur ; mais qu'est-ce que le meilleur ? De quelle manière les événements particuliers y conduisent-ils ? Nous donnerons alors une réponse théorique, c'est-à-dire abstraite, ou concrète, c'est-à-dire pratique. L'une sera aussi peu satisfaisante que l'autre. Comment démontrer que, dans chaque cas, chaque fait a été, au moment, le plus excellent ? et comment le rattacher, par un rapport qui mérite le même qualificatif, à un ensemble digne de la même estime ?

On a beau émettre hypothèse après hypothèse pour expliquer que la grâce appelle celui-ci et néglige celui-là, on ne trouve rien de supérieur au mot de Calvin : Dieu l'a voulu, — à la condition que cette formule n'implique aucun arbitraire et ne prétende pas localiser l'absolu en un point du temps ou de l'espace. Le luthéranisme n'en sait pas davantage ; le pélagianisme non plus, à moins d'étendre tellement la liberté de la créature qu'elle prenne la place de la volonté du Créateur. Le calvinisme conserve le mérite de détourner des vaines théories pour ramener la question à la question. Ne proclame-t-il pas que la volonté de Dieu, que nous pouvons toujours constater, est la règle dernière ? ne la présente-t-il pas comme une force qui, dans le domaine spirituel, évoque l'être du non-être, et cela avec ordre et mesure ? Eclairée par la grâce, la raison se met à chercher les lois qui président à cette œuvre. Nous travaillons alors selon la bonne méthode : il faut partir, non d'un décret pour l'individu isolé, mais d'un décret unique fixant le réveil des âmes qui sortiront peu à peu du sommeil. C'est le principe du monde invisible, régissant tous et chacun. N'est-ce pas en vertu de lui que la Parole a été faite chair ? que l'Esprit a été répandu sur les disciples ? qu'il est devenu l'énergie qui en-

gendre les enfants de Dieu, les développe, selon leurs besoins et selon les circonstances ? Elevons-nous à cette hauteur, où les causes efficientes et les causes finales se confondent. Ainsi pensait Jésus, quand il laissa tomber ces mots : « Je ne suis pas venu appeler les justes à la repentance, mais les pécheurs ; ce ne sont pas les gens en santé qui ont besoin de médecin, mais les malades » (Mat. IX, 13 ; Marc II, 17 ; Luc V, 31, 32), c'est-à-dire j'agis spécialement où, avec le mal, a grandi le sentiment du mal. Ainsi l'entendait Paul, dans les Romains : « L'aveuglement... d'une partie d'Israël durera jusqu'à ce que la masse des Gentils soit entrée, et alors tout Israël sera sauvé » (Rom. XI, 26), en d'autres termes, quand ceux qui souffraient seront guéris, ils feront naître, chez les bien portants, la conscience d'un malaise qu'ils ne soupçonnaient guère. Ainsi Origène expliquait que l'Esprit s'adresse aux *intelligents*, plus près de lui que les stupides, et que si les Juifs n'ont pas compris, il s'est tourné vers les sages pour les sortir de la folie du monde. Ainsi — c'est le résumé, — le détail rentre dans le tout et n'a de sens que par lui. Dieu, en concevant le monde, a conçu l'humanité comme devant être délivrée du péché, par son Fils ; c'est une partie de son plan ; d'où résulte qu'il était nécessaire que notre race manifestât, préalablement, ses facultés, mais aussi son impuissance. Cette période préparatoire accomplie, Christ, incarnation de la vie supérieure, a paru ; dès lors, sortant de lui, elle a donné sa forme, l'Eglise, qui continue à semer, tantôt ici, tantôt là, partout où Dieu a rendu le sol favorable, j'entends partout où le besoin de la rédemption qui persiste en la nature, est arrivé à maturité. S'il n'en est pas encore ainsi, la vie supérieure ne se manifeste pas, mais n'en est pas moins en travail, jusqu'à un autre moment de l'avenir. Le royaume de Dieu avance, de cercle en cercle, à travers les âges, s'étendant toujours, parce que chaque âme conquise devient un ouvrier ; triomphant toujours plus des résistances, parce que ses moyens d'influence se multiplient ; laissant entrevoir le jour de la victoire, où le dernier ennemi sera transformé en ami. Voilà comment se déploie ce décret unique de l'élection et de la réprobation, car ceux que la Parole

atteint et renouvelle, à l'heure et selon le mode fixés, sont les élus; ceux qu'elle laisse insensibles ou qui n'ont point l'occasion de l'entendre, sont *repoussés* ou *oubliés*, mais n'échappent pas à la prescience ou à la prédestination de l'Etre absolu, pour lequel les deux idées n'en font qu'une. En saisissant cette pensée, pleine de grandeur, on ne saurait rien objecter à Calvin : son art est d'avoir dégagé, des causes apparentes, la cause essentielle et d'avoir expliqué les destinées par la volonté qui les a créées et les crée sans cesse. Seulement, il faut bien entendre ce point capital : il n'y a pas deux décrets, il n'y en a qu'un relatif au salut de l'humanité ; l'élection et la réprobation n'en sont que des faces opposées, aperçues non dans l'éternité, mais dans le temps ; non dans la réalité, mais dans les manifestations passagères et nécessairement variées. Ce décret est l'expression de l'amour du Père, que le réformateur ne sépare pas de la volonté, et qu'il ne cesse de donner pour réponse à toutes les questions sur l'origine des choses. Si nous disons que l'Esprit agit par la Parole, à l'instar d'une force de la nature, dont la marche est réglée, nous traduisons simplement l'ancienne formule : « Comme il plaist à Dieu. » (*Inst. chrét.*, III, XXIV, 10.) Dieu n'a pas voulu faire, dès le commencement, des êtres, mais un monde ; pas des esprits, mais un monde de l'Esprit où tout s'enchaîne, selon les lois de la sagesse.

Notre plaidoyer serait achevé, s'il ne restait un point à examiner. C'est l'*horrible* du calvinisme : les réprouvés condamnés aux peines éternelles. Nous avons, jusqu'ici, évité et le mot et la chose ; mais nous n'esquiverons pas la difficulté. Avouons-le, les peines éternelles sont inconciliables avec l'amour de Dieu. Laissons le côté théorique de la question, bornons-nous à demander : pourquoi reprocher, spécialement, à l'Eglise réformée, la doctrine dont il s'agit ? Le luthéranisme aussi n'en est-il pas coupable ? a-t-il réussi, avec sa distinction entre la prescience et la prédestination, à sauver la charité divine ? n'est-il pas permis de lui objecter que la miséricorde céleste n'avait qu'à ne pas créer ceux dont elle a *prévu* la condamnation aux siècles des siècles ? que la distance des fautes de celui

qui est devenu croyant, aux fautes de celui qui ne l'est point devenu, n'est pas assez grande pour justifier la distance du bonheur infini au malheur infini ? Mais ne répétons pas des lieux communs. Revenons au rapport sur lequel nous avons insisté, de la raison humaine à la préordination suprême, et remarquons que l'important, pour élucider le problème, est de savoir si l'état qui motive le châtiment ressort des conditions mêmes de notre nature ou s'il dérive d'un individu de l'espèce. En ce dernier cas, luthériens et calvinistes n'ont qu'à clore le débat par un mot : le décret de Dieu est incompréhensible et impénétrable. Dans le premier cas, au contraire, les circonstances qui appellent la condamnation, sont voulues dans l'ensemble des choses ; d'où suit qu'elle est, elle aussi, un fait nécessaire et que ceux qui le subissent ne sauraient être exclus de l'amour de Celui qui est amour. Tout ce qui concourt à l'ordre de l'univers dépend du Maître de l'univers. On nous arrêtera, sous prétexte que nous transportons la question dans le domaine spéculatif ; mais à qui la faute ? A ceux qui accusent la théorie de Calvin de se concilier moins facilement avec l'idée d'un Dieu compatissant que la théorie de Luther. Hâtons-nous de redescendre sur le terrain théologique et de constater que les deux confessions nous placent en présence d'un dilemme : ou maintenir l'éternité des peines, en renonçant à expliquer le plan du Créateur, ou aboutir à une réconciliation et à une restauration finales, en résolvant l'antinomie entre la justice et l'amour suprêmes.

Ceux que la mort surprend dans la foi et ceux qu'elle surprend loin de la foi sont, en définitive, ceux qui entrent plus tôt et ceux qui entreront plus tard dans le royaume du Fils. Cette différence n'était-elle pas inévitable avec un monde qui se développe dans le temps ? Nous l'affirmons. La doctrine qui proclame le triomphe de l'amour a toutes nos sympathies, et cela pour bien des raisons. Le sort de ceux qui s'en vont sans avoir passé par la nouvelle naissance n'est-il pas, dès lors, plus facile à comprendre ? la félicité des bienheureux n'est-elle pas mieux établie, à moins qu'on ne la suppose plus complète quand ils n'éprouveraient aucune commisération pour leurs

semblables malheureux ? L'Écriture plaide, plutôt, dans notre sens. Ce n'est pas l'heure de fournir les preuves exégétiques ; disons seulement que toutes les difficultés s'entassent contre le point de vue opposé, tandis que l'hypothèse du rétablissement procure la paix à la raison, en permettant d'admettre la diversité des individus et leur dépendance de la grâce, la puissance de la rédemption et la résistance de l'homme, le châtiment des réprouvés et la victoire du pardon. Pour donner une dernière preuve de notre impartialité, dans cette controverse, nous reconnaissons que le calvinisme ne mène pas plus à cette solution que le luthéranisme.

En résumé : la dogmatique doit renoncer à une conciliation impossible entre la formule de Luther et celle de Calvin ; mais choisir, de préférence, cette dernière. La première n'est propre qu'à ramener des luttes stériles, parce qu'elle manque de clarté et de rigueur, qu'elle s'accorde mal avec l'incapacité de la créature et qu'elle oppose, sans issue, la cause divine à la cause humaine. La théologie de l'Eglise réformée subordonne, au contraire, celle-ci à celle-là, de telle manière qu'il n'y a plus chance de conflit, et que le péché de notre race est, en même temps, suffisamment accentué. Il faut seulement débarrasser la doctrine de Calvin des superfétations et la mettre à l'abri des malentendus. Alors les débats s'apaiseront, la science achèvera son œuvre, à la condition qu'elle comprenne qu'une personne finie n'a jamais une liberté infinie et que si Dieu règne, il gouverne toujours en Dieu.
